An aerial photograph of a town, likely Jussy, showing a river winding through the center, surrounded by residential buildings and green fields. The image is semi-transparent, allowing the text to be overlaid.

ETATS FINANCIERS

Exercice 2022

24 avril 2023



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

MAIRIE DE JUSSY

INDEX

ANNEXE 1	MESSAGE DU CONSEIL EXECUTIF	page 2 à 3
ANNEXE 2	BILAN AU 31 DECEMBRE 2022	page 4
ANNEXE 3	COMPTE DE RESULTATS	page 5
ANNEXE 4	COMPTE DE RESULTATS FONCTIONNEL	page 6 à 12
ANNEXE 5	COMPTE DES INVESTISSEMENTS	page 13
ANNEXE 6	TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	page 14
ANNEXE 7	REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES	page 15
ANNEXE 8	PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES	page 16 à 17
ANNEXE 9	ETAT DU CAPITAL PROPRE	page 18
ANNEXE 10	TABLEAU DES PROVISIONS	page 19
ANNEXE 11	TABLEAU DES PARTICIPATIONS	page 20
ANNEXE 12	TABLEAU DES GARANTIES ET ENGAGEMENTS CONDITIONNELS	page 21
ANNEXE 13	TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	page 22
ANNEXE 14	CREDITS D'ENGAGEMENT OUVERTS DEPUIS PLUS DE 5 ANS	page 23
ANNEXE 15	INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES	page 24 à 25
ANNEXE 16	RATIOS FINANCIERS	page 26 à 27
ANNEXE 17	CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES	page 28 à 29
ANNEXE 18	RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE	page 30 à 33

1. MESSAGE DU CONSEIL EXECUTIF

Une année riche en rebondissements s'achève sur un bénéfice de **CHF 1'000'728.40**. L'exercice comptable 2022 boucle sur un total de charges de CHF 7'516'919.66 pour un montant de produits de CHF 8'517'648.06.

Le bénéfice trouve son origine dans les explications qui suivent.

Des recettes fiscales meilleures...

Globalement, les recettes fiscales, initialement budgétées pour CHF 4'678'323.00, se sont montées à CHF 6'288'626.97.

Une nouvelle fois, la prévision des recettes fiscales, pourtant mises à jour quatre fois par an par le Département des finances, s'est révélée inférieure à la production calculée au début de l'année 2023, pour un montant de CHF 1'610'303.97. Cette différence positive pour les comptes communaux tire son origine par deux facteurs. Le premier, les rattrapages sur des années antérieures à 2022 correspondant à CHF 764'281.57. Deuxièmement, la production des recettes fiscales 2022 est meilleure que prévue pour un montant de CHF 843'942.40.

Pour mémoire, la commune n'a pas de marge de manœuvre sur l'estimation des recettes fiscales qui sont établies par l'Etat.

Une réévaluation du patrimoine financier...

Tous les cinq ans, la commune a l'obligation de faire réévaluer le patrimoine immobilier inscrit au patrimoine financier. L'objectif est de montrer l'image la plus fidèle possible des valeurs des biens immobiliers qu'elle détient au bilan.

La dernière évaluation ayant été effectuée en 2018, la commune a procédé à la réévaluation des biens immobiliers constituées de parcelles construites ou non. L'impact comptable de cette réévaluation résulte sur un excédent de produit de CHF 264'000.00.

Une action de la BCGe qui revient petit à petit à son niveau historique...

Contrairement au patrimoine financier immobilier, le patrimoine financier mobilier, les titres, sont évalués chaque année à leur valeur vénale.

La commune de Jussy détient un nombre assez important d'actions de la Banque Cantonale Genevoise. Suite à la pandémie du COVID en 2020, le titre avait connu une forte baisse. Au terme de l'exercice 2020, la commune avait enregistré une forte perte sur cours de l'action. Depuis le titre s'est repris et ne cesse de remonter vers son niveau d'origine engendrant du coup un bénéfice du cours de l'action qui se monte pour 2022 à CHF 396'454.00.

Des charges d'exploitation maîtrisées...

Par rapport au budget 2022 voté, prévoyant un total des charges d'exploitation de CHF 5'387'882.60, les dépenses réalisées se montent à CHF 5'234'384.61, en faisant abstraction des éléments non prévus initialement comme les amortissements non planifiés pour CHF 160'000.00, abandon du projet de réhabilitation de la route de Juvigny, et la constitution d'une provision de CHF 500'000.0, permettant à l'exercice 2022 de boucler sur une économie des charges d'exploitation de CHF 153'497.99.

Les amortissements extraordinaires votés en décembre 2022 ont été comptabilisés pour un montant de CHF 864'128.85.

Conclusion...

Lors du vote du budget de fonctionnement 2023 le 5 décembre 2022, les autorités communales se sont accordées pour baisser la valeur du centime additionnel de 42 ct à 41 ct anticipant ainsi une année 2022 bouclée sur d'importants rattrapages sur les années antérieures.

En prenant de la hauteur, le résultat 2022 de la commune de Jussy est conforme aux tendances constatées dans la plupart des communes genevoises mais aussi, et surtout, par le Canton. Ces bénéfices permettront soit de réduire l'endettement, soit d'autofinancer des investissements ou de renforcer des politiques publiques.

2. BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

BILAN AU		31.12.2021	31.12.2022	Variation
1	ACTIF	28'565'203.63	33'493'164.73	4'927'961.10
10	PATRIMOINE FINANCIER	20'481'061.36	23'237'516.35	2'756'454.99
100	Disponibilités et placements à court terme	4'465'862.88	4'999'678.79	533'815.91
101	Créances	3'173'388.73	3'300'829.76	127'441.03
104	Actifs de régularisation	235'074.49	141'356.40	-93'718.09
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	5'487.10	5'094.75	-392.35
107	Placements financiers	3'348'993.00	3'745'447.00	396'454.00
108	Immobilisations corporelles PF	9'057'170.41	10'879'554.90	1'822'384.49
109	Créances envers les financ. spéciaux et fonds des capitaux de tiers	195'084.75	165'554.75	-29'530.00
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	8'084'142.27	10'255'648.38	2'171'506.11
140	Immobilisations corporelles du PA	5'033'571.94	7'607'764.38	2'574'192.44
144	Prêt	500'000.00	500'000.00	-
145	Participations, capital social	2'147'884.00	2'147'884.00	-
146	Subventions d'investissements	402'686.33	-	-402'686.33
2	PASSIF	28'565'203.63	33'493'164.73	4'927'961.10
20	CAPITAUX DE TIERS	5'578'300.96	9'505'533.66	3'927'232.70
200	Engagements courants	323'654.18	370'640.39	46'986.21
201	Engagements financiers à court terme	56'358.05	56'624.28	266.23
204	Passifs de régularisation	229'392.03	263'089.57	33'697.54
205	Provisions à court terme	1'323'990.00	1'368'767.00	44'777.00
206	Engagements financiers à long terme	3'388'630.20	6'732'005.92	3'343'375.72
208	Provisions à long terme	25'340.00	51'000.00	48'660.00
209	Engag. envers les financ. spéciaux et des fonds des capitaux de tiers	230'936.50	201'406.50	-29'530.00
29	CAPITAL PROPRE	22'986'902.67	23'987'631.07	1'000'728.40
299	Excédent/découvert du bilan	22'986'902.67	23'987'631.07	1'000'728.40

3. COMPTE DE RESULTAT ECHELONNE AU 31 DECEMBRE 2022

COMPTE DE RESULTAT		Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges d'exploitation				
30	Charges de personnel	1'535'660.06	1'556'739.60	1'533'060.80
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'611'334.87	2'087'068.00	2'047'826.76
33	Amortissements du patrimoine administratif	354'023.84	367'814.00	453'526.88
36	Charges de transfert	1'562'216.05	1'376'261.00	1'859'970.17
	Total des charges d'exploitation	5'063'234.82	5'387'882.60	5'894'384.61
Revenus d'exploitation				
40	Revenus fiscaux	6'133'660.54	4'662'597.00	6'263'660.94
42	Taxes	284'561.31	318'973.00	355'299.77
43	Revenus divers	27'469.90	17'000.00	19'658.08
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00
46	Revenus de transfert	149'105.47	96'473.00	129'392.57
	Total des revenus d'exploitation	6'594'797.22	5'095'043.00	6'768'011.36
	Résultat d'exploitation	1'531'562.40	-292'839.60	873'626.75
34	Charges financières	81'642.26	89'500.00	691'433.25
44	Revenus financiers	451'216.04	419'860.00	1'682'663.75
	Résultat financier	369'573.78	330'360.00	991'230.50
	RESULTAT OPERATIONNEL	1'901'136.18	37'520.40	1'864'857.25
38	Charges extraordinaires	443'893.12	0.00	864'128.85
48	Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00
	RESULTAT EXTRAORDINAIRE	-443'893.12	0.00	-864'128.85
	RESULTAT TOTAL	1'457'243.06	37'520.40	1'000'728.40

4. COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2022

Fonction et Titres	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Dépassement 2022
0 ADMINISTRATION GENERALE				
TOTAL CHARGES	2 113 791.45	2 213 378.60	2 651 855.98	-438'477.38
TOTAL REVENUS	118 426.60	146 880.00	171 719.48	-24'839.48
01 CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF				
TOTAL CHARGES	236 039.71	247 352.55	229 329.70	18'022.85
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
30 CHARGES DE PERSONNEL	198 687.75	200 352.55	197 535.55	2'817.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	37 351.96	47 000.00	31 794.15	15'205.85
02 SERVICES GENERAUX				
TOTAL CHARGES	1 877 751.74	1 966 026.05	2 422 526.28	-456'500.23
TOTAL REVENUS	118 426.60	146 880.00	171 719.48	-24'839.48
30 CHARGES DE PERSONNEL	1 292 729.91	1 314 282.05	1 288 391.85	25'890.20
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	282 703.76	404 850.00	406 863.85	-2'013.85
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	160 993.15	195 820.00	100 000.00	95'820.00
34 CHARGES FINANCIERES	1 182.55	1 200.00	1 122.25	77.75
36 CHARGES DE TRANSFERT	42 750.67	49 874.00	49 735.34	138.66
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES	97 391.70	0.00	576 412.99	-576'412.99
42 TAXES	32 275.75	41 700.00	41 473.70	226.30
43 REVENUS DIVERS	27 469.90	17 000.00	19 658.08	-2'658.08
44 REVENUS FINANCIERS	34 420.00	20 900.00	36 614.75	-15'714.75
46 REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	7 000.00	-7'000.00
49 IMPUTATIONS INTERNES	24 560.95	67 280.00	66 972.95	307.05
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS; DEFENSE				
TOTAL CHARGES	401 625.95	440 316.00	444 774.41	-4'158.41
TOTAL REVENUS	76 501.32	99 973.00	80 378.17	19'594.83
11 SECURITE PUBLIQUE				
TOTAL CHARGES	114 494.10	150 722.00	141 454.39	9'267.61
TOTAL REVENUS	49 960.00	84 473.00	70 805.00	13'668.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	23 771.15	12 850.00	7 009.44	5'840.56
36 CHARGES DE TRANSFERT	66 162.00	70 592.00	67 472.00	3'120.00
39 IMPUTATIONS INTERNES	24 560.95	67 280.00	66 972.95	307.05
42 TAXES	49 960.00	84 473.00	70 805.00	13'668.00
14 QUESTIONS JURIDIQUES				
TOTAL CHARGES	19 085.40	29 000.00	20 124.15	8'875.85
TOTAL REVENUS	3 795.00	2 500.00	4 065.00	-1'565.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	650.00	2 500.00	1 718.00	782.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	18 435.40	26 500.00	18 406.15	8'093.85
42 TAXES	3 795.00	2 500.00	4 065.00	-1'565.00
15 SERVICE DU FEU				
TOTAL CHARGES	247 675.00	239 693.00	253 200.72	-13'507.72
TOTAL REVENUS	14 322.32	10 000.00	0.00	10'000.00
30 CHARGES DE PERSONNEL	44 242.40	42 105.00	47 133.40	-5'028.40
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	132 888.50	123 308.00	132 781.92	-9'473.92
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	2.00	0.00	0.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	70 542.10	74 280.00	73 285.40	994.60
46 REVENUS DE TRANSFERT	14 322.32	10 000.00	0.00	10'000.00
16 DEFENSE				

4. COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2022

Fonction et Titres	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Dépassement 2022
TOTAL CHARGES	20 371.45	20 901.00	29 995.15	-9'094.15
TOTAL REVENUS	8 424.00	3 000.00	5 508.17	-2'508.17
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	798.45	2 600.00	11 694.15	-9'094.15
36 CHARGES DE TRANSFERT	19 573.00	18 301.00	18 301.00	0.00
42 TAXES	0.00	0.00	2 508.17	-2'508.17
46 REVENUS DE TRANSFERT	8 424.00	3 000.00	3 000.00	0.00
2 FORMATION				
TOTAL CHARGES	547 011.36	536 553.00	664 175.19	-127'622.19
TOTAL REVENUS	126 236.95	126 062.00	120 739.90	5'322.10
21 SCOLARITE OBLIGATOIRE				
TOTAL CHARGES	547 011.36	536 553.00	664 175.19	-127'622.19
TOTAL REVENUS	126 236.95	126 062.00	120 739.90	5'322.10
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	279 769.33	328 250.00	315 303.79	12'946.21
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	60 694.55	69 027.00	55 926.04	13'100.96
34 CHARGES FINANCIÈRES	4 172.30	6 300.00	5 268.95	1'031.05
36 CHARGES DE TRANSFERT	164 235.15	132 976.00	132 976.00	0.00
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES	38 140.03	0.00	154 700.41	-154'700.41
42 TAXES	68 534.95	73 600.00	66 317.90	7'282.10
44 REVENUS FINANCIERS	41 240.00	36 000.00	37 960.00	-1'960.00
45 PRÉLEVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX	0.00	0.00	0.00	0.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	16 462.00	16 462.00	16 462.00	0.00

4. COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2022

Fonction et Titres	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Dépassement 2022
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES				
TOTAL CHARGES	188 037.10	275 884.00	218 790.32	57 093.68
TOTAL REVENUS	1 437.60	1 105.00	12 546.00	-11 441.00
31 HERITAGE CULTUREL				
TOTAL CHARGES	334.78	3 500.00	2 035.17	1 464.83
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	334.78	3 500.00	2 035.17	1 464.83
32 CULTURE, AUTRES				
TOTAL CHARGES	65 892.55	88 284.00	80 348.66	7 935.34
TOTAL REVENUS	120.00	205.00	10 530.00	-10 325.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	16 644.80	44 600.00	37 985.36	6 614.64
36 CHARGES DE TRANSFERT	49 247.75	43 684.00	42 363.30	1 320.70
39 IMPUTATIONS INTERNES	0.00	0.00	0.00	0.00
42 TAXES	120.00	0.00	10 530.00	-10 530.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	0.00	205.00	0.00	205.00
34 SPORTS ET LOISIRS				
TOTAL CHARGES	109 809.77	172 100.00	124 406.49	47 693.51
TOTAL REVENUS	1 317.60	900.00	2 016.00	-1 116.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	95 493.52	108 100.00	90 791.43	17 308.57
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	4.00	0.00	0.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	14 312.25	64 000.00	33 615.06	30 384.94
42 TAXES	1 317.60	900.00	2 016.00	-1 116.00
43 REVENUS DIVERS	0.00	0.00	0.00	0.00
35 EGLISES ET AFFAIRES RELIGIEUSES				
TOTAL CHARGES	12 000.00	12 000.00	12 000.00	0.00
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	12 000.00	12 000.00	12 000.00	0.00
4 SANTE				
TOTAL CHARGES	1 200.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL REVENUS	40.00	0.00	0.00	0.00
49 SANTE PUBLIQUE, NON MENTIONNE AILLEURS				
TOTAL CHARGES	1 200.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL REVENUS	40.00	0.00	0.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	0.00	0.00	0.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	1 200.00	0.00	0.00	0.00
42 TAXES	40.00	0.00	0.00	0.00
5 SECURITE SOCIALE				
TOTAL CHARGES	377 266.50	478 837.00	990 951.63	-512 114.63
TOTAL REVENUS	90 495.35	87 980.00	100 389.45	-12 409.45
54 FAMILLE ET JEUNESSE				
TOTAL CHARGES	294 013.40	376 725.00	873 531.56	-496 806.56
TOTAL REVENUS	90 495.35	87 980.00	100 389.45	-12 409.45
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	24 244.26	28 000.00	27 310.49	689.51
36 CHARGES DE TRANSFERT	269 769.14	348 725.00	846 221.07	-497 496.07
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES	0.00	0.00	0.00	0.00
42 TAXES	75 399.35	73 400.00	88 721.45	-15 321.45

4. COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2022

Fonction et Titres	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Dépassement 2022
46 REVENUS DE TRANSFERT	15 096.00	14 580.00	11 668.00	2 912.00
55 CHOMAGE				
TOTAL CHARGES	1 012.00	5 000.00	184.00	4 816.00
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	1 012.00	5 000.00	184.00	4 816.00
57 AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE				
TOTAL CHARGES	60 741.10	67 112.00	92 156.07	-25 044.07
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	3 015.60	6 600.00	26 732.63	-20 132.63
36 CHARGES DE TRANSFERT	57 725.50	60 512.00	65 423.44	-4 911.44
46 REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	0.00	0.00
59 DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURS				
TOTAL CHARGES	21 500.00	30 000.00	25 080.00	4 920.00
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	21 500.00	30 000.00	25 080.00	4 920.00
6 TRANSPORTS				
TOTAL CHARGES	762 090.33	488 750.00	780 234.04	-291 484.04
TOTAL REVENUS	48 718.00	28 000.00	29 838.25	-1 838.25
61 CIRCULATION ROUTIERE				
TOTAL CHARGES	703 225.68	426 377.00	719 467.29	-293 090.29
TOTAL REVENUS	28 758.00	5 000.00	5 718.25	-718.25
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	255 386.55	316 210.00	281 695.40	34 514.60
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	132 322.14	102 967.00	297 600.84	-194 633.84
36 CHARGES DE TRANSFERT	7 155.60	7 200.00	7 155.60	44.40
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES	308 361.39	0.00	133 015.45	-133 015.45
42 TAXES	12 548.35	5 000.00	5 238.25	-238.25
46 REVENUS DE TRANSFERT	16 209.65	0.00	480.00	-480.00

4. COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2022

Fonction et Titres	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Dépassement 2022
62 TRANSPORTS PUBLICS				
TOTAL CHARGES	58 864.65	62 373.00	60 766.75	1'606.25
TOTAL REVENUS	19 960.00	23 000.00	24 120.00	-1'120.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	41 405.65	43 000.00	42 293.75	706.25
36 CHARGES DE TRANSFERT	17 459.00	19 373.00	18 473.00	900.00
42 TAXES	19 960.00	23 000.00	24 120.00	-1'120.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	0.00	0.00
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
TOTAL CHARGES	529 235.46	622 157.00	532 546.58	89'610.42
TOTAL REVENUS	70 751.39	43 900.00	95 859.25	-51'959.25
71 APPROVISIONNEMENT EN EAU				
TOTAL CHARGES	5 086.90	6 100.00	5 996.25	103.75
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	5 086.90	6 100.00	5 996.25	103.75
72 TRAITEMENT DES EAUX USEES				
TOTAL CHARGES	113 441.21	145 400.00	144 445.36	954.64
TOTAL REVENUS	49 631.85	35 500.00	56 757.85	-21'257.85
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	113 440.21	145 400.00	144 445.36	954.64
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	1.00	0.00	0.00	0.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	49 631.85	35 500.00	56 757.85	-21'257.85
73 GESTION DES DECHETS				
TOTAL CHARGES	341 355.50	440 157.00	355 753.22	84'403.78
TOTAL REVENUS	12 376.69	6 400.00	32 550.05	-26'150.05
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	332 915.45	429 700.00	347 550.07	82'149.93
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	2.00	0.00	0.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	8 438.05	10 457.00	8 203.15	2'253.85
42 TAXES	4 465.69	6 400.00	24 873.05	-18'473.05
46 REVENUS DE TRANSFERT	7 911.00	0.00	7 677.00	-7'677.00
75 PROTECTION DES ESPECES ET DU PAYSAGE				
TOTAL CHARGES	12 050.00	6 500.00	8 030.90	-1'530.90
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	9 450.00	3 500.00	5 030.90	-1'530.90
36 CHARGES DE TRANSFERT	2 600.00	3 000.00	3 000.00	0.00
76 LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT				
TOTAL CHARGES	5 191.80	9 500.00	7 325.90	2'174.10
TOTAL REVENUS	3 991.80	1 000.00	3 918.20	-2'918.20
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	0.00	6 500.00	2 907.90	3'592.10
36 CHARGES DE TRANSFERT	5 191.80	3 000.00	4 418.00	-1'418.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	3 991.80	1 000.00	3 918.20	-2'918.20
77 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES				
TOTAL CHARGES	4 325.75	14 500.00	8 298.60	6'201.40
TOTAL REVENUS	4 751.05	1 000.00	2 633.15	-1'633.15
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	4 323.75	14 500.00	8 298.60	6'201.40
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	2.00	0.00	0.00	0.00
42 TAXES	4 751.05	1 000.00	2 633.15	-1'633.15
79 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				

4. COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2022

Fonction et Titres	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Dépassement 2022
TOTAL CHARGES	47 784.30	0.00	2 696.35	-2'696.35
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	47 784.30	0.00	2 696.35	-2'696.35
8 ECONOMIE PUBLIQUE				
TOTAL CHARGES	9 555.65	10 000.00	9 728.50	271.50
TOTAL REVENUS	103 193.44	98 960.00	93 400.25	5'559.75
82 SYLVICULTURE				
TOTAL CHARGES	3.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	3.00	0.00	0.00	0.00
86 BANQUES ET ASSURANCES				
TOTAL CHARGES	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL REVENUS	19 035.00	15 000.00	22 842.00	-7'842.00
44 REVENUS FINANCIERS	19 035.00	15 000.00	22 842.00	-7'842.00
87 COMBUSTIBLES ET ENERGIE				
TOTAL CHARGES	9 552.65	10 000.00	9 728.50	271.50
TOTAL REVENUS	84 158.44	83 960.00	70 558.25	13'401.75
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	9 552.65	10 000.00	9 728.50	271.50
42 TAXES	5 684.90	7 000.00	6 118.25	881.75
44 REVENUS FINANCIERS	78 473.54	76 960.00	64 440.00	12'520.00
9 FINANCES ET IMPÔTS				
TOTAL CHARGES	683 517.35	478 787.00	1 223 863.01	-745'076.01
TOTAL REVENUS	6 434 773.56	4 949 323.00	7 812 777.31	-2'863'454.31
91 IMPOTS				
TOTAL CHARGES	74 945.94	150 000.00	279 652.77	-129'652.77
TOTAL REVENUS	6 156 426.06	4 678 323.00	6 288 626.97	-1'610'303.97
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	- 105 676.70	0.00	101 265.40	-101'265.40
36 CHARGES DE TRANSFERT	180 622.64	150 000.00	178 387.37	-28'387.37
40 REVENUS FISCAUX	6 133 660.54	4 662 597.00	6 263 660.94	-1'601'063.94
42 TAXES	5 708.67	0.00	2 056.51	-2'056.51
46 REVENUS DE TRANSFERT	17 056.85	15 726.00	22 909.52	-7'183.52
48 REVENUS EXTRAORDINAIRES	0.00	0.00	0.00	0.00
92 CONVENTIONS FISCALES				
TOTAL CHARGES	61 300.00	57 787.00	67 141.29	-9'354.29
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	61 300.00	57 787.00	67 141.29	-9'354.29
93 PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES CHARGES				
TOTAL CHARGES	470 984.00	189 000.00	188 129.00	871.00
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	470 984.00	189 000.00	188 129.00	871.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	0.00	0.00
96 ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE				
TOTAL CHARGES	76 287.41	82 000.00	688 939.95	-606'939.95
TOTAL REVENUS	278 347.50	271 000.00	1 524 150.34	-1'253'150.34
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	0.00	0.00	3 897.90	-3'897.90
34 CHARGES FINANCIÈRES	76 287.41	82 000.00	685 042.05	-603'042.05

4. COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2022

Fonction et Titres	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Dépassement 2022
42 TAXES	0.00	0.00	3 623.34	-3 623.34
44 REVENUS FINANCIERS	278 347.50	271 000.00	1 520 327.00	-1'249'327.00
TOTAL GENERAL				
TOTAL CHARGES	5 613 331.15	5 544 662.60	7 516 919.66	-1'972'257.06
TOTAL REVENUS	7 070 574.21	5 582 183.00	8 517 648.06	-2'935'465.06
EXCEDENT(-) / PERTE	-1'457'243.06	-37'520.40	-1'000'728.40	963'208.00

5. INVESTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2022

Comptes	Désignation	Comptes au 31.12.2021	Budget 2022	Comptes au 31.12.2022
F02	SERVICES GENERAUX			
	Total des dépenses	143 568.15	4 436 844.00	2 817 864.11
	Total des recettes	0.00	0.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	28 768.15	4 348 844.00	2 729 864.11
56	Subventions d'investissements propres	114 800.00	88 000.00	88 000.00
63	Subventions d'investissements acquises	0.00	0.00	0.00
F21	SCOLARITE OBLIGATOIRE			
	Total des dépenses	893 923.25	566 116.00	325 309.03
	Total des recettes	0.00	0.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	893 923.25	566 116.00	325 309.03
63	Subventions d'investissements acquises	0.00	0.00	0.00
F54	FAMILLE ET JEUNESSE			
	Total des dépenses	500 000.00	0.00	0.00
	Total des recettes	0.00	0.00	0.00
54	Prêts	500 000.00	0.00	0.00
F61	CIRCULATION ROUTIERE			
	Total des dépenses	0.00	3 715 000.00	360 262.04
	Total des recettes	0.00	0.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	0.00	3 715 000.00	360 262.04
F72	TRAITEMENT DES EAUX USEES			
	Total des dépenses	0.00	170 000.00	0.00
	Total des recettes	0.00	0.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	0.00	170 000.00	0.00
63	Subventions d'investissements acquises	0.00	0.00	0.00
F73	GESTION DES DECHETS			
	Total des dépenses	0.00	0.00	0.00
	Total des recettes	0.00	0.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00
F79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
	Total des dépenses	0.00	0.00	0.00
	Total des recettes	0.00	0.00	0.00
52	Immobilisations incorporelles	0.00	170 000.00	0.00
TOTAL GENERAL				
	Total des dépenses	1 537 491.40	8 887 960.00	3 503 435.18
	Total des recettes	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	1 537 491.40	8 887 960.00	3 503 435.18

6. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

DESIGNATION	Au 31.12.2022
Résultat total	1'000'728.40
+ Amortis. du PA et subv. d'investissements (planifiés, non planifiés, complémentaires)	1'331'929.07
+ Amortissements des prêts et participations PA	-
- Augmentation / + diminution des créances	-127'441.03
- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnement et travaux en cours	392.35
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	93'718.09
+ Pertes / - bénéfiques sur la vente du PF ou pertes/bénéfiques de change	-
+ Pertes / - bénéfiques réévaluation du PF	-660'454.00
+ Augmentation / - diminution des engagements courants	46'986.21
+ Augmentation / - diminution des provisions	532'437.00
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	33'697.54
+ Augmentations / - prélèvements d'engagements pour les financements/fonds spéciaux	-
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE [FTO]	2'251'993.63
+ Remboursement des tiers	-
+ Subventions acquises	-
+ Remboursements des prêts et de participations	-
Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-
- Immobilisations corporelles	-3 503 435.18
- Investissements pour le compte de tiers	0.00
- Immobilisations incorporelles	0.00
Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-3'503'435.18
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA [FTI]	-3'503'435.18
- Achat de placements financiers et des immob. corp. du PF (ct)	-
+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF (ct)	-
- Achat de placements financiers et des immob. corp. du PF (lt)	-1'740'000.00
+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF (lt)	181'615.51
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF [FTP]	-1'558'384.49
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE D'INVESTISSEMENT ET DE PLAC	-5'061'819.67
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	266.23
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	3'343'375.72
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE DE FINANCEMENT [FTF]	3'343'641.95
VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME [FTO]+[FTI+P]+[FTF]	533'815.91
Liquidités et placements à court terme au 01.01.2022	4'465'862.88
Liquidités et placements à court terme au 31.12.2022	4'999'678.79
VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME	533'815.91

7. REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune de Jussy reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur l'administration des communes (LAC).
- Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC).
- Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département présidentiel.

8. PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

Patrimoine financier

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, les immobilisations corporelles du PF sont réévaluées à la valeur de remplacement lors du bouclage des comptes. La dernière situation datant de 2018, la commune a fait réévaluer son patrimoine financier pour l'exercice comptable clôturant au 31 décembre 2022. On peut distinguer les parcelles construites par rapport aux parcelles vierges. Les deux sont considérées comme des réserves de superficie permettant à la commune si elle le souhaite un jour d'y mener des projets de construction ou simplement d'exploitation des ressources. Comptablement parlant, la réévaluation débouche sur un excédent de produit net de CHF 264'000.00. La prochaine réévaluation sera effectuée en 2027.

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes, soit celles figurant dans les procédures de bouclage des comptes. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30% du reliquat) et sont conformes avec les critères fixés par le département.

Patrimoine administratif

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (coût de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies à l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est

prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes.

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieure ou égale à CHF 100 000.--, soit dans le compte de résultats soit de l'activer au patrimoine administratif (en transitant par le compte des investissements). Les dépenses d'investissement supérieures à CHF 100 000.-- doivent obligatoirement être activées. La commune a choisi de comptabiliser au compte de résultats toutes les dépenses inférieures à CHF 100'000.--. Ces critères sont ceux utilisés depuis plusieurs années et figurant dans les procédures internes de la commune.

Passifs

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe. Une provision sur les estimations fiscales a été comptabilisée à hauteur de 12 % (sans changement par rapport à 2021), en respect des critères fixés dans le manuel édité par le département.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les PP, PM et les chiens sont gérés par l'Etat de Genève, conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.

9. ETAT DU CAPITAL PROPRE

	CAPITAL PROPRE	Solde au 31.12.2021	Augm.	Dimin.	Solde au 31.12.2022
299	Excédent / découvert de bilan	22'986'902.67	15'379'462.48	14'378'734.08	23'987'631.07
2990	Résultat annuel	1'457'243.06	13'922'219.42	14'378'734.08	1'000'728.40
2999	Résultats cumulés des années précédentes	21'529'659.61	1'457'243.06	-	22'986'902.67
29	Total	22'986'902.67	15'379'462.48	14'378'734.08	23'987'631.07

L'excédent de revenus ressortant du compte de résultat de l'année s'élève à CHF 1'000'728.40

10. TABLEAU DES PROVISIONS

Compte CG	Provisions pour	Solde au 31.12.2021	Constitutions / Augmentations	Utilisations	Dissolutions	Solde au 31.12.2022	Ref.
0220.00.20500.00	Soldes vacances	10'990		3'223		7'767	1
0220.00.20810.00	Rente-pont AVS	-	13'000	-	-	13'000	2
5441.10.20870.00	Provision pour charges financières	-	500'000	-	-	500'000	3
9100.00.20590.01	Estimation fiscale	1'220'000	47'000	-	-	1'267'000	4
9100.00.20590.02	Frais de perception dus sur reliquat	93'000	1'000	-	-	94'000	5
9100.00.20890.00	Correction IS 2017 et 2018	25'340	-	-	25'340	-	6
Total des provisions		1'349'330	561'000	3'223	25'340	1'881'767	

1. Provision pour soldes vacances :

But : provisionner le risque financier inhérent à un éventuel règlement du solde des vacances des collaborateurs qui quitteraient la commune.

Au 31.12.2021, il existait un solde de vacances de 25.75 jours. A la fin de l'année 2022, le solde est passé à 15.20 jours, entraînant une diminution de la provision. Pour rappel, cette dernière est calculée en multipliant le salaire horaire des collaborateurs par le solde des vacances à la fin de la période. Il est également ajouté un montant correspondant aux charges sociales supportées par l'employeur.

2. Provision pour rente-pont AVS :

But : cette provision a pour but de contribuer à l'aménagement des départs à la retraite. Il instaure le versement d'une rente-pont AVS, financée par la Commune, en cas de prise de retraite anticipée avant l'âge donnant droit à une rente simple AVS.

Cette provision est entrée en vigueur dès le 9 mai 2022, le montant de CHF 13'000 a été calculé en fonction des employés proches de la retraite souhaitant probablement bénéficier de cette rente-pont AVS.

3. Provision pour charges financières :

But : Provisionnement du prêt de CHF 500'000 à la Fondation Clair-Vivre.

La commune a décidé, afin de couvrir une perte potentielle future, de provisionner le compte de prêt du PA accordé à la Fondation Clair-Vivre d'un montant de CHF 500'000.

4. Provision pour estimation fiscale :

But : cette provision vise à gérer le risque sur des fortes variations de la fiscalité des personnes physiques dues aux estimations.

En effet, sur la base de l'historique des résultats fiscaux PP de ces dix dernières années, on peut constater des variations importantes. La fiscalité de la commune dépend principalement d'un nombre très réduit de contribuables qui représentent la moitié de la fiscalité. A cet effet, la provision de 12% sur la production encore estimée des personnes physiques - PP- pour CHF 10'273'542.65 (+13.43% par rapport à 2021), des personnes morales -PM- pour CHF 42'717.99 (+0.88%) et de l'IS pour CHF 238'962 (100%) a été ajustée au 31.12.2022, soit une provision totale de CHF 1'267'000.--. Il en résulte donc une augmentation de la provision pour un montant de CHF 47'000.-- en charge de l'exercice 2022. Pour mémoire le taux de 12% correspond au taux maximum autorisé selon les critères de l'Etat de Genève.

5. Provision pour frais de perception dus sur le reliquat fiscal :

But : conformément à la loi sur les contributions publiques, des frais de perception sont dus par les communes à l'Etat de Genève sur la perception des impôts des PP et PM,

Cette provision est calculée sur le reliquat fiscal restant en fin d'année qui n'a, par définition, pas donné lieu à un recouvrement. Le montant dû à l'Etat équivaut à 3% du reliquat fiscal net. Le reliquat net au 31.12.2022 se monte à CHF 3'149'145.61 contre CHF 3'086'121.96-- à fin 2021. En conséquence, l'augmentation du reliquat net de CHF 63'023.25-- se traduit par une légère augmentation de la provision pour les frais de perception pour CHF 1'000.--. Ainsi la provision au 31.12.2022 se monte à CHF 94'000.--.

6. Provision pour les corrections de l'impôt à la source 2017 et 2018 :

But : suite à la modification de la méthode comptable, une provision était nécessaire pour comptabiliser les corrections de l'IS antérieures à 2019

Les corrections de la provision de l'impôt à la source sont communiquées par le SAFCO dans les directives de bouclage. Pour l'exercice 2022, les éventuels soldes restant sur la provision créée en 2019 sur les corrections de l'impôt à la source pour les exercices fiscaux antérieurs à 2019 doivent être dissous. (DB 9100.20890 CR 9100.40021)

11. TABLEAU DES PARTICIPATIONS

Nom de l'entité	BCGé – Banque cantonale de Genève	Fondation communale pour le logement	SIG – Services industriels de Genève	Colfocge - Coopérative financière des communes genevoises	
Forme juridique	Société anonyme de droit public	Fondation de droit public	Etablissement de droit public	Société coopérative	
Activités et tâches publiques	Banque cantonale. But principal de contribuer au développement économique du canton et de la région	Mise à disposition de logements dans la commune	Electricité, gaz, eau, énergie thermique	Faciliter la solution des problèmes financiers des communes genevoises.	
Total du capital	360 mio. de francs	23 mio	100 millions de francs	137'000 F	
dont détenu par la commune	0.36% soit 25'942 sur 7'200'000 actions	100%	0.365%		
Valeur d'acquisition de la participation	CHF 3'008'575	CHF 1'429'900	CHF 69'600	CHF 500	
Valeur comptable de la participation	CHF 4'656'589	CHF 1'429'900	CHF 69'600	CHF 500	
Principaux autres détenteurs	Etat de Genève et les communes genevoises	---	Etat de Genève et les communes genevoises	Communes genevoises.	
Participation que détient l'entité en propre	Capital Transmission SA, Investissements Fonciers SA, Dimensions SA, Swiss Public Finance Solutions, BCGE Lyon, Cie Foncière St-Gothard SAS, Cie Foncière Franco-Suisse, Rhône Saône Léman Lyon, Rhône Saône Courtage Lyon	La Fondation ne détient aucune participation, ses investissements sont uniquement de nature immobilière.	EOS Holding SA, Parco solico del San Gottardo SA, Bavois Eole SA, Securelec – Vaud SA, Gaznat SA, Gadziplo SA, Swisspower Renewables AG	---	
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Intérêts débiteurs Frais financiers Dividendes reçus Emprunts Liquidités déposées Tirés en dépôts	Refacturation de travaux réalisés pour le compte de la Fondation Facturation honoraires du responsable technique	Charges énergétiques Intérêts s/participation	Emprunts (ou remboursement) Intérêts débiteurs Frais financiers	
Risques spécifiques	Risques bancaires	Risques du marché de l'immobilier	Risques du marché de l'énergie	---	
Normes comptables appliquées par l'entité	POB (Prescriptions comptables pour les banques) FINMA	MCH2	IFRS	Comptabilité commerciale selon art. 957 à 962 CO.	
Résultat de la dernière année de l'entité	+ CHF 125.2 millions de francs (2021)	+ CHF 625'154.01 (2021)	+ CHF 229.2 millions de francs (2021)	+ CHF 2'009 (1.07.21-30.06.22)	
Total du bilan de la dernière année de l'entité	28'293 millions de francs (2021) dont 1'827 millions de francs de capitaux propres	CHF 43.5 mio (2021)	CHF 4'168 millions de francs (2021) dont CHF 2'043 millions de francs de capitaux propres.	CHF 1'847'685(06.2022) dont CHF 1'472'290 de capitaux propres	
Nom de l'entité	ACG – Association des communes genevoises	GIAP – Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire	SIACG – Service intercommunal d'informatique	CIDEC – Groupement intercommunal des déchets carnés	Groupement intercommunal de Protection Civile des Voirons (ORPC Voirons)
Forme juridique	Groupement intercommunal spécial	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal
Activités et tâches publiques	Défendre, promouvoir et représenter les intérêts des communes	Assurer l'accueil parascolaire facultatif des élèves de l'enseignement primaire public	Créer, développer et gérer en commun un système de gestion communale informatisé	Gérer un centre de collecte, de stockage, de tri, de conditionnement et d'acheminement des déchets carnés vers des centres spécialisés	Organisation commune de Protection Civile
Total du capital	---	---	---	---	---
dont détenu par la commune	---	---	---	---	---
Valeur d'acquisition de la participation	---	---	---	---	---
Valeur comptable de la participation	---	---	---	---	---
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes de Chêne-Bourg, Puplinge, Presinge et Thonex
Participation que détient l'entité en propre	---	---	---	---	---
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Contribution annuelle aux coûts de fonctionnement
Risques spécifiques	---	---	---	---	---
Normes comptables appliquées par l'entité	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2
Résultat de la dernière année de l'entité	+ CHF 522'739 (2021) sur un total de charges de CHF 4'571'578	+ CHF 2'674'065 (2021) sur un total de charges de CHF 80'350'537	+ CHF 3'007'648 (2021) sur un total de charges de CHF 8'796'583	CHF 0 les surplus/manques de contributions versées sont restitués/versés	CHF 0 les surplus/manques de contributions versées sont restitués/versés
Total du bilan de la dernière année de l'entité	CHF 67'681'147 (2021) dont CHF 2'190'600 de capital propre	CHF 21'603'101 (2021) dont CHF 7'103'481 de capital propre	CHF 1'404'580 (2021) dont CHF 1'223'986 de capital propre	CHF 3'951'816 (2021) dont CHF 3'936'245 de capital propre	+ CHF 83'262 (2021)

12. TABLEAU DES GARANTIES ET DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Nom de l'entité bénéficiaire	Garantie CAP (caisse de pension)	Cautonnement Fondation pour le logement
Nom de l'entité bénéficiaire	Voir ci-dessous	Fondation de la commune de Jussy pour le logement
Propriétaires (les +) importants de cette unité		Commune de Jussy
Typologie du rapport juridique		Cautonnement
Flux financiers de l'année (commune/entité)		Aucun lié au cautionnement
Prestations couvertes par la garantie		Emprunt sur l'immeuble Jussy 332
Montant de la garantie au 31.12.2022		CHF 2'595'000.00
Date du vote du CM approuvant la garantie		15.03.2010
Risque (situation actuelle, taux couverture, ..)		Capitaux propres au 31.12.2022 de plus de 27 millions. Résultats d'exploitation moyens supérieurs à CHF 700'000.- sur les 3 dernières années. Risque estimé : très faible.

Engagements envers la CAP (caisse de pension) :

La Commune a garanti par délibération du 18.02.2013 les montants nécessaires pour le système de capitalisation partielle de la CPI pour ses employés mais aussi pour ceux des entités indiquées au point n°2 ci-dessous. Les données suivantes ont été fournies par la CAP (situation au 31.12.2021).

1. Engagements de prévoyance de la Commune : CHF 4'963'708.76.
2. Liste des engagements de prévoyance des entités qui bénéficient d'une garantie de la commune. Les montants ci-après sont les engagements de prévoyance totaux des entités citées pour lesquels des garanties ont également été octroyées par les autres communes membres.
 - Engagements de prévoyance de l'ACG : CHF 41'844'984.89
 - Engagements de prévoyance de CAP Prévoyance : CHF 16'662'713.43
 - Engagements du groupement SIS : CHF 130'484'155.24
 - Engagements de prévoyance de la caisse : CHF 3'934'286'625.54
3. Degré de couverture de la CPI selon l'article 44 OPP2 : 86.51 %

Observations :

- Ces engagements de prévoyance ont été calculés par la CAP sur la base des comptes 2021 de la CPI, les comptes de l'année 2022 n'étant pas encore audités.

Informations complémentaires :

Détention, dans le portefeuille de titres de la BCGE, de 3 cédules hypothécaires non nanties de CHF 255'000 et CHF 570'000 (premier rang) et de CHF 150'000 (deuxième rang).

13. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Type de biens	Cat. patrim. PA / PF	Libelle compte	Statut	Date déb.CM	Date déb. Amort. Compl. (a)	Date déb. Amort. Compl. (a)	Montant crédit voit	Duree Amort.	Solde au 31.12.2021	Dépenses 2022	Recettes 2022	Correction Dépréciation (- Réévaluation)	Amort.planielles 2022	Amort. Non planillés 2022	Amort. Compl. 2022	Solde au 31.12.2022	
Objet	PA	Rte de Jussey 312 - rénovation bâtiment mairie	Cédure	19.04.2010	01.12.2017	01.12.2017	2.556.000,00	30-T	2.000.000,00	0,00	0,00	0,00	100.000,00	0,00	100.000,00	1.800.000,00	
Parcelle	PA	Parcelle 119 rte de Jussey - Achat parcelle	Terminé	27.10.2021			2.556.000,00	30-T	0,00	2.556.168,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2.556.168,20	
Parcelle	PA	Parcelle 119 rte de Jussey - Rénovation bâtiment	Terminé	27.10.2021			164.955,91	30-T	0,00	164.955,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164.955,91	
Objet	PA	Personnement appartement Les Ballans 1er étage	Cédure	13.11.2019			21.426,12	30-T	21.426,12	0,00	0,00	0,00	1.193,34	0,00	1.193,34	0,00	
Objet	PA	Assainissement énergétique bâtiments complexe Bellane (Phase 2)	Cédure	28.05.2020			82.360,92	10-T	82.360,92	325.309,03	0,00	0,00	45.333,33	0,00	40.827,00	1.088.469,62	
Objet	PA	Prêt à la Fondation Clair-Vive	Cédure	07.06.2021			500.000,00	00-T	500.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500.000,00	
Objet	PA	Balnéaireuse	Cédure	07.06.2021			196.976,65	15-T	0,00	196.976,65	0,00	0,00	13.045,11	0,00	13.045,11	169.926,43	
Objet	PA	Enlèvement ligne route de Montaz	Cédure	07.02.2022			164.585,39	30-T	2.059.764,90	0,00	0,00	0,00	11.997,03	164.585,39	11.997,03	2.047.767,87	
Objet	PA	Voie verte Route de Jussey	Cédure	07.02.2022			0,00	05-T	0,00	164.585,39	0,00	0,00	0,00	164.585,39	0,00	164.585,39	
Objet	PA	Prêt directeur communal	Prêt				0,00		5.533.671,34	34.154,58	0,00	0,00	28.634,49	164.585,39	38.771,56	8.107.764,38	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF																	
FIDU	PA	Attribution FIDU 2017	Cédure	05.12.2016			67.000,00	30-T	86.672,59	0,00	0,00	0,00	2.256,67	0,00	2.256,67	0,00	
FIDU	PA	Attribution FIDU 2018	Cédure	13.11.2017			87.400,00	30-T	78.660,01	0,00	0,00	0,00	2.913,33	0,00	2.913,33	0,00	
FIDU	PA	Attribution FIDU 2019	Cédure	12.11.2018			74.000,00	30-T	69.160,00	0,00	0,00	0,00	2.470,00	0,00	2.470,00	0,00	
FIDU	PA	Attribution FIDU 2020	Cédure	19.11.2019			84.200,00	30-T	81.933,33	0,00	0,00	0,00	2.806,67	0,00	2.806,67	0,00	
FIDU	PA	Attribution FIDU 2021	Cédure	19.11.2019			114.800,00	30-T	114.800,00	0,00	0,00	0,00	3.826,67	0,00	3.826,67	0,00	
FIDU	PA	Attribution FIDU 2022	Cédure	13.12.2022			88.000,00	30-T	0,00	88.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88.000,00	0,00	
TOTAL SUBVENTION INVESTISSEMENTS FIDU																	
Bâtiments	PF	Parcelle 121 - Jussey parking (Rte de Jussey)		14.04.2014			15.000,00		402.666,33	88.000,00	0,00	0,00	1.427,34	0,00	474.123,98	0,00	
Bâtiments	PF	Parcelle 122 - Jussey parking (Rte de Jussey)		02.12.2012			15.000,00		1.577.000,00	0,00	0,00	91.000,00	0,00	0,00	1.683.000,00	0,00	
Bâtiments	PF	Parcelle 123 - Jussey parking (Rte de Jussey)		02.12.2012			15.000,00		1.618.540,36	0,00	0,00	233.000,00	0,00	0,00	1.851.540,36	0,00	
Bâtiments	PF	Parcelle 291-304 - Rte de Jussey 308		13.12.2012			1.050.000,00		2.097.000,00	0,00	0,00	161.000,00	0,00	0,00	2.258.000,00	0,00	
Bâtiments	PF	Parcelle 291-306 - Rte de Jussey 340		11.11.2013			1.800.000,00		1.109.000,00	0,00	0,00	161.000,00	0,00	0,00	1.270.000,00	0,00	
Parcelle	PF	Parcelle 10872 - Rte Lullier 24-26					48.000,00		48.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48.000,00	0,00	
Parcelle	PF	Parcelle 1323 chambon renaturisé - Rte de Jussey					75.400,00		75.400,00	0,00	0,00	18.800,00	0,00	0,00	94.200,00	0,00	
Parcelle	PF	Parcelle 121 - Jussey parking (Rte de Jussey)					11.310.000,00		11.310.000,00	0,00	0,00	159.800,00	0,00	0,00	12.469.800,00	0,00	
Parcelle	PF	Parcelle 473 - Les Huitins (Somme)					0,00		0,00	0,00	0,00	17.900,00	0,00	0,00	17.900,00	0,00	
Parcelle	PF	Parcelle 344 - Les Huitins (Somme)					0,00		0,00	0,00	0,00	17.900,00	0,00	0,00	17.900,00	0,00	
Parcelle	PF	Parcelle 425 - Ch. Gresseaux					0,00		0,00	0,00	0,00	17.900,00	0,00	0,00	17.900,00	0,00	
Parcelle	PF	Parcelle 425 - Ch. Gresseaux					0,00		0,00	0,00	0,00	17.900,00	0,00	0,00	17.900,00	0,00	
Parcelle	PF	Parcelle 488 - Ch. Pausse Basses					0,00		0,00	0,00	0,00	48.100,00	0,00	0,00	48.100,00	0,00	
Parcelle	PF	Parcelle 424 - Ch. Gresseaux		06.09.1993			30.000,00		95.200,00	0,00	0,00	21.200,00	0,00	0,00	116.400,00	0,00	
Parcelle	PF	Parcelle 1260 - Bec de la Saie / Les Essarts		06.02.2017			0,00		42.500,00	0,00	0,00	14.400,00	0,00	0,00	56.900,00	0,00	
Bâtiments	PF	Parcelle 423 - Ch. Gresseaux					0,00		72.000,00	0,00	0,00	21.400,00	0,00	0,00	93.400,00	0,00	
Bâtiments	PF	Parcelle 538 - Terrain à bâtir av. Fignot					0,00		42.700,00	0,00	0,00	25.600,00	0,00	0,00	68.300,00	0,00	
Parcelle	PF	Parcelles 125 - Rte de Jussey 312		13.10.2014			800.000,00		805.000,00	0,00	0,00	256.800,00	0,00	0,00	548.200,00	0,00	
Parcelle	PF	Parcelles 125 - Rte de Jussey 312					0,00		1.568.800,00	0,00	0,00	567.600,00	0,00	0,00	1.141.000,00	0,00	
Bâtiments	PF	Parcelle 135 - Route de Jussey 308		44.04.00			174.000,00		8.875.554,90	174.000,00	0,00	284.000,00	0,00	0,00	9.329.554,90	0,00	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER																	
															Amort. Compl. cumulé	478.412,98	
															Amort. planillés cumulé	37.530,01	
															Valeur acquisition	425.543,03	
															Valeur résiduelle	8.107.764,38	

14. EXPLICATIONS SUR LES CREDITS D'ENGAGEMENT OUVERTS DEPUIS PLUS DE CINQ ANS ET NON ENCORE CLÔTURES

Au 31.12.2022, il n'existe aucun crédit d'engagement ouvert depuis plus de cinq ans et non encore clôturé.

15. INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus et les risques financiers.

A. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil exécutif avec la collaboration du Secrétaire général est responsable des stratégies financières appliquées.

Dans le cadre de ses activités, la commune peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- au risque de marché (risque de taux d'intérêt)
- au risque de crédit (risque de contrepartie)
- au risque de liquidités.

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances communales.

La Commune ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

i. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La Commune considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où :

- ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses à Genève
- ses créances fiscales sont gérées par l'AFC qui dispose d'un service du contentieux. Par ailleurs, en fonction des provisions comptabilisées, le risque de perte devrait être couvert.
- ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier et sont constituées uniquement par les locations de salles ou des facturations des restaurants scolaires (montants peu significatifs).

ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque la Commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La commune perçoit des acomptes mensuels de l'Etat de Genève au titre d'avance sur les encaissements de créances fiscales. Ces acomptes sont calculés sur la base des prévisions fiscales de l'année. Ces dernières représentent la grande part du budget (env. 90 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est faible.

La Commune peut avoir recours pour financer ses investissements à des emprunts à moyen et long terme. Le plan financier quadriennal permet d'anticiper les éventuelles lacunes de liquidités. Ce plan est actualisé régulièrement.

iii. Risque de taux d'intérêt

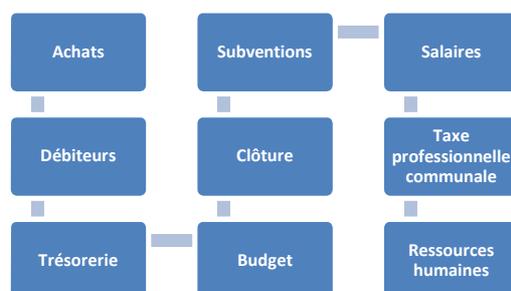
Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Commune considère qu'elle n'est que faiblement exposée au risque de taux d'intérêts dans la mesure où sa dette est contractée en taux fixes.

iv. Risque de change

La Commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autre que le franc suisse sont inexistantes.

B. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Le système de contrôle interne introduit par la commune en 2018 a été complètement révisé en 2020 par un prestataire externe. Les neuf processus suivants ont été mis en place :



Ces processus ont été établis sur la base du "Guide du système de contrôle interne des communes genevoises" mandaté par l'ACG, en les adaptant aux risques et à l'activité de la commune.

Ils ont été mis en place afin de d'optimiser la qualité des prestations et la gestion communale mais aussi afin de minimiser les risques économiques et financiers inhérents à l'activité de la commune.

La révision du SCI s'est déroulée en 4 étapes :

1. Mise à jour de la législation communale (règlements, directives, etc.) et de la documentation SCI (modèles, procédures, directives, etc.) en fonction de l'évolution normative depuis 2013 (nouvelle Constitution, nouvelle LGAF, nouvelle LAC). Création d'une table documentaire récapitulative avec références au SIL et au site web communal, et identification de « référents SCI » par domaine.
2. Revue des 8 processus-clés issus du SCI 2013 et des documents liés, adaptation aux besoins de la commune y compris éventuelles modifications de la réglementation, établissement ou mise à jour de fiches de contrôle type « Optimiso/SIACG » ou de matrices de contrôle type « Guide SCI ».
3. Revue des 4 matrices de contrôle RH (y compris procédures ou modèles liés) issues de la mise à jour 2017, adaptation aux besoins de la commune, établissement ou mise à jour de fiches de contrôle type « Optimiso/SIACG » ou de matrices de contrôle type « Guide SCI ».
4. Identification des principaux contrôles (hors processus-clés SCI ci-avant) requis par la législation communale et établissement des fiches de contrôles « généraux » y relatifs. Création d'une table récapitulative des contrôles « généraux » et attribution aux référents SCI concernés.

C. CONTRATS DE LEASING

La commune n'a pas conclu de contrat de leasings.

16. RATIOS FINANCIERS

Taux endettement net						
	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Résultat	-306.27%	-227.79%	-305.31%	-242.97%	-219.23%	-270.52%
Définition	Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux.					
Objectif	Le taux d'endettement net indique quelle proportion des revenus fiscaux, respectivement combien de tranches annuelles seraient nécessaires afin de rembourser la dette nette.					
Baromètre	< 100%		100%-150%	> 150%		
Remarque	Le ratio est très bon compte tenu du fait que la commune a un solide patrimoine financier. Les capitaux de tiers ne représentent que 17% du total du bilan et 24% du patrimoine financier. Il y a donc une excellente couverture du patrimoine. Toutefois ce ratio n'est pas le plus intéressant pour mesurer le niveau d'endettement communal.					

Degré d'autofinancement						
	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Résultat	499.42%	126.46%	2.72%	147.36%	80.85%	92.18%
Définition	Le degré d'autofinancement est l'autofinancement exprimé en % de l'investissement net.					
Objectif	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une commune peut financer par ses propres moyens. A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle. Le rouge symbolise une conjoncture de crise, le vert la haute conjoncture.					
Baromètre	50%-80%		80%-100%	> 100%		
Remarque	Le % d'autofinancement a fortement augmenté du fait du bénéfice réalisé en 2021 engendrant donc une augmentation de la capacité d'autofinancer de nouveaux investissements. Il faut considérer ce ratio avec prudence car il ne prend pas en compte les investissements du PF.					

Part des charges d'intérêts nets						
	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Résultat	-0.01%	0.03%	-0.01%	0.19%	0.15%	0.07%
Définition	La part des charges d'intérêts est la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimée en pourcentage des revenus courants.					
Objectif	Cet indicateur exprime quelle proportion des revenus courants est affectée à la charge d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre budgétaire est élevée.					
Baromètre	0%-4%		4%-9%	> 9%		
Remarque	Bien que l'endettement ait augmenté en 2021 de + CHF 1'143'642.--, les taux d'intérêts contractés étant très faibles, la charge d'intérêt n'impacte que très peu les comptes.					

Dette brute par rapport aux revenus						
	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Résultat	8.56%	8.32%	46.56%	53.49%	84.72%	36.12%
Définition	La dette brute par rapport aux revenus est l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants.					
Objectif	Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.					
Baromètre	< 50%		50%-100%	100%-150%	150%-200%	> 200%
Remarque	L'endettement communal a augmenté en 2021 de + CHF 1'143'642.-- expliquant l'évolution de ce ratio qui reste encore dans les limites raisonnables. La commune peut encore s'endetter à hauteur de CHF 3.5 millions avant que le ratio ne bascule dans une situation préoccupante (jaune).					

16. RATIOS FINANCIERS

Proportion des investissements						
	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Résultat	10.99%	28.47%	18.14%	24.67%	41.31%	20.57%
Définition	La proportion des investissements correspond aux investissements bruts exprimés en pourcentage des charges totales consolidées.					
Objectif	La proportion des investissements renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité.					
Baromètre	< 10%	10%-20%	20%-30%	> 30%		
Remarque	Un ratio dans le rouge ne signifie pas une situation critique mais un effort d'investissement très élevé, au contraire le vert, un effort d'investissement de faible à moyen. Ce ratio est à mettre en regard avec le niveau des liquidités et celui des emprunts.					

Part du service de la dette						
	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Résultat	3.47%	4.41%	6.36%	5.37%	11.61%	5.38%
Définition	La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts en chiffres nets et des amortissements ordinaires, exprimés en pourcentage des revenus courants.					
Objectif	Dans quelle mesure les services des intérêts et ses amortissements (=service de la dette) grèvent les revenus courants. Une proportion élevée démontre une marge de manoeuvre budgétaire qui s'amenuise.					
Baromètre	< 5%	5%-15%	> 15%			
Remarque	Malgré une augmentation de l'endettement et des amortissements, la part du service de la dette reste contenue grâce à l'augmentation des recettes fiscales. En dessous de 15% la charge est jugée comme acceptable.					

Dette nette en francs par habitant						
	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Résultat	-11'441.00	-12'181.02	-11'440.39	-12'367.44	-11'395.84	-11'857
Définition	Ce ratio correspond à la dette nette (constituée des capitaux de tiers déduction faite du patrimoine financier) divisée par le nombre d'habitant.					
Objectif	Démontrer le poids de la dette publique par habitant. Ce ratio n'a qu'une valeur informative limitée car l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants plutôt que leur nombre.					
Baromètre	< 0	0-1'000	1'000-2'500	2'500-5'000	> 5'000	
Remarque	Un résultat négatif signifie que le patrimoine financier est supérieur aux capitaux de tiers. Il traduit donc une valeur de patrimoine net par habitant et non une part de dette par habitant.					

Taux d'autofinancement						
	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Résultat	33.21%	30.66%	0.50%	32.15%	33.52%	21.10%
Définition	Ce ratio correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants.					
Objectif	Il indique quelle proportion de ses revenus la collectivité publique peut utiliser pour financer ses investissements.					
Baromètre	< 10%	10%-20%	> 20%			
Remarque	Le taux d'autofinancement s'est fortement amélioré en conséquence du bénéfice réalisé.					

17. CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES

LISTE DES COMPTES 2F 2N		Budget 2022	Comptes 2022	Dépassement	Explications
F02	SERVICES GENERAUX				
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	404'850.00	406'863.85	-2'013.85	Augmentation du taux de travail de S.Kessler et diverses dépenses liées à la mise en place d'un nouveau poste de travail
38	CHARGES EXTRAORDINAIRES	-	576'412.99	-576'412.99	Amortissement complémentaire selon délibération DEL09-2022
F15	SERVICE DU FEU				
30	CHARGES DU PERSONNEL	42'105.00	47'133.40	-5'028.40	
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	123'308.00	132'781.92	-9'473.92	Acquisition d'une génératrice PRU et d'un armoire vestiaires type B
F16	DEFENSE				
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	2'600.00	11'694.15	-9'094.15	Remise en conformité des abris PC
F21	HERITAGE CULTUREL				
38	CHARGES EXTRAORDINAIRES	-	154'700.41	-154'700.41	Amortissement complémentaire selon délibération DEL17-2021 votée en décembre.
F54	SANTE PUBLIQUE				
36	CHARGES DE TRANSFERT	348'725.00	846'221.07	-497'496.07	Provisionnement du prêt Fondation Clair-Vivre de CHF 500'000.-
F57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE				
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	6'600.00	26'732.63	-20'132.63	Dépense concernant l'accueil des familles ukrainiennes
36	CHARGES DE TRANSFERT	60'512.00	65'423.44	-4'911.44	Dépense lié au service sociale gérée par la commune de Meinier
F61	SPORT ET LOISIRS				
33	AMORTISSEMENTS	102'967.00	297'600.84	-194'633.84	Amortissement non planifié suite à la non réalisation du projet de la voie verte Rte de Juvigny et réadaptation des amortissements planifiés

17. CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES

LISTE DES COMPTES 2F 2N		Budget 2022	Comptes 2022	Dépassement	Explications
38	CHARGES EXTRAORDINAIRES	-	133'015.45	-133'015.45	Amortissement complémentaire selon délibération DEL09-2022
F75	PROTECTION DES ESPECES ET DU PAYSAGE				
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	3'500.00	5'030.90	-1'530.90	Dépense liée aux 10ème anniversaire des nettoyeurs de Chamboton
F76	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT				
36	CHARGES DE TRANSFERT	3'000.00	4'418.00	-1'418.00	Subvention des bornes de recharge mais compensé s/cpte de produit par la participation de l'OCE
F79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-	2'696.35	-2'696.35	Honoraires en lien avec l'établissement du cahier des charges PDCom2023 et Plan site Hameaux, Siomnet et Monniaz
F91	IMPÔTS				
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-	101'265.40	-101'265.40	Dépréciation estimations fiscales et pertes s/créances fiscales selon décompte fiscal
36	CHARGES DE TRANSFERT	150'000.00	178'387.37	-28'387.37	Concernes les frais de perception sur les impôts PP, PM et ADB selon décompte fiscal
F92	CONVENTIONS FISCALES				
36	CHARGES DE TRANSFERT	57'787.00	67'141.29	-9'354.29	Compensation financière versée aux communes frontalières françaises selon décompte fiscal
F96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE				
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-	3'897.90	-3'897.90	Consommation huile chauffage liée à l'acquisition de la parcelle 135 (Jussy 338)
34	CHARGES FINANCIERES	82'000.00	685'042.05	-603'042.05	Réévaluation du PF réalisé par Acanthe
TOTAL DES DEPASSEMENTS		1'387'954.00	3'746'459.41	-2'358'505.41	Dont CHF 864'128.85 d'amortissements complémentaires selon DEL-09-2022 du 14.11.22 et CHF 500'000 de provision sur prêt à la Fondation Clair-Vivre (en lieu et place de l'amortissement complémentaire voté selon DEL-09-2022 du 14.11.22).

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2022
au Conseil municipal de la

Commune de Jussy

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Commune de Jussy**, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables, pour l'exercice clos à cette date.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commune, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe aux magistrats communaux. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités des magistrats communaux relatives aux comptes annuels

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, les magistrats communaux sont responsables d'évaluer la capacité de la Commune à poursuivre son exploitation (going concern). Ils ont en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de cette dernière à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par les magistrats communaux du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commune à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport.

Nous communiquons aux magistrats communaux, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme suisse d'audit 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 27 avril 2023

Société fiduciaire d'expertise
et de revision SA

Andrew Helaconde Chávez
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Antoine Pierroz
Expert-réviser agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Compte des investissements
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexes